



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
MARIE-GALANTE
(population : 10 642 habitants)**

**Compte administratif de 2022
et budget primitif de 2023**

Budget principal et budgets annexes

(établissement en plan de redressement)

**Article L. 1612-14 alinéa 2 du code général
des collectivités territoriales**

AVIS N° 2023-0070

SAISINE N° 23-0024 - L 1612-14, alinéa 2

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE LA GUADELOUPE,

- VU,** le code général des collectivités territoriales ;
- VU,** le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;
- VU,** l'arrêté n° 971-2022-05-11-00001 du préfet de la Guadeloupe daté du 11 mai 2022 portant délégation de signature à M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture, publié au recueil des actes administratifs n° 971-2022-097 du 11 mai 2022 ;
- VU,** les avis précédents de la chambre régionale des comptes, notamment les avis n° 2017-0144 et n° 2017-0145 du 21 septembre 2017 sur le compte administratif de 2016 et sur le budget primitif de 2017 des budgets principal et annexes de la communauté de communes de Marie-Galante, ainsi que l'avis n° 2022-0097 du 7 décembre 2022 sur la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de résorption du déficit budgétaire de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- VU,** l'arrêté du préfet de la Guadeloupe n° 971-2022-12-21-00002 du 21 décembre 2022 portant règlement du budget primitif de 2022 de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- VU,** la lettre du 8 juin 2023, enregistrée au greffe de la chambre le 12 juin 2023 par laquelle le préfet de la Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes le budget

primitif 2023 de la communauté de communes de Marie-Galante en application des dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;

VU, la lettre du 6 juillet 2023 par laquelle le président de la chambre a informé l'ordonnateur de la date limite à laquelle peuvent être présentées ses observations ;

VU, l'ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu Mme Sabah-Nora FAOUZI, première conseillère, en son rapport.

I. SUR LA TRANSMISSION DU BUDGET PRIMITIF

La transmission émane de M. Maurice TUBUL, secrétaire général de la préfecture, compétent pour saisir la chambre, en vertu de l'arrêté de délégation susvisé.

L'article L. 1612-14, alinéas 2, 3 et 4, du code général des collectivités territoriales dispose que *« lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...]. S'il s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite. En cas de mise en œuvre des dispositions des alinéas précédents, la procédure prévue à l'article L. 1612-5 n'est pas applicable ».*

Selon l'article R. 1612-29 du même code, *« Lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'État, propose à ce dernier les mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate ».*

Ces dispositions sont applicables aux établissements de coopération intercommunale (EPCI), aux termes de l'article L. 1612-20 du CGCT.

Le budget primitif de 2022, ensemble un budget principal, un budget annexe « *Adduction Eau Potable* », un budget annexe « *Assainissement et Eaux usées* », un budget annexe « *Gestion de port de Marie-Galante* » et un budget annexe « *Service Public d'assainissement non collectif* » (SPANC) a été arrêté en déséquilibre par le préfet de la Guadeloupe sur proposition de la chambre.

Par lettre du 8 juin 2023, enregistrée au greffe le 12 juin 2023, le préfet de la Guadeloupe a saisi la chambre d'une demande d'avis sur le budget primitif 2023 de la communauté de communes de Marie-Galante.

Les pièces produites à l'appui de la saisine peuvent être considérées comme complètes à compter de la réception par la chambre de la liste des restes à réaliser, soit le 6 juillet 2023.

Il résulte de ce qui précède que la transmission du préfet de la Guadeloupe est conforme aux dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2 du code général des collectivités territoriales. Par suite, il appartient à la chambre de s'assurer, au regard des dispositions précitées, du caractère suffisant des mesures de résorption du déficit et de proposer, si tel n'est pas le cas, des mesures complémentaires.

II. SUR LA CONCORDANCE DES RESULTATS COMPTABLES

Les résultats comptables par section du compte de gestion de 2022 du budget principal et des budgets annexes sont en concordance avec ceux des comptes administratifs de 2022, à deux exceptions et pour des montants très mineurs.

En effet, s'agissant du budget annexe « *Gestion du Port de Marie-Galante* », un écart de 26 centimes sur le chapitre D 001 « *solde d'exécution reporté* » est relevé entre le montant inscrit par la commune et celui du compte de gestion. Dans ce cas de figure, il convient de se référer aux écritures de ce dernier. Cette modification sera réalisée *infra*.

De même, le budget annexe « *service public d'assainissement non collectif* » présente un écart d'un centime en section de fonctionnement au chapitre D 002 « *Résultat reporté ou anticipé* » et de 38 centimes en section d'investissement au chapitre D 001 « *solde d'exécution reporté* » entre le montant retenu par le comptable et celui du compte administratif.

Dans cette situation, il convient de se référer aux écritures du compte de gestion.

III. SUR LES CORRECTIONS EN SINCERITE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Lors de sa séance du 12 mai 2023, la communauté de communes a adopté le budget primitif de 2023 en application des dispositions combinées des articles L. 1612-9 et L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales.

Le budget principal a été adopté en équilibre.

Le budget annexe « *Adduction eau potable* » a été adopté en équilibre.

Le budget annexe « *Gestion du port* » a été adopté en équilibre.

Le budget annexe « *Assainissement et eaux usées* » a été adopté en équilibre.

Le budget annexe « *Service public d'assainissement non collectif* » a été adopté en équilibre.

Il appartient à la chambre de vérifier, au vu notamment des justificatifs communiqués par le représentant de l'État et l'ordonnateur, et dans les délais contraints de la procédure, la sincérité des inscriptions votées par le conseil communautaire de la communauté de communes de Marie-Galante.

III. A. Sur la sincérité des restes à réaliser

La chambre vérifie les inscriptions en dépenses et recettes, ainsi que les reports et les restes à réaliser au titre de l'exercice précédent. Le cas échéant, elle intègre les

modifications dans le budget primitif de 2023. En effet, le législateur n'a pas conféré aux chambres régionales des comptes le pouvoir de modifier les écritures des comptes administratifs votés.

III. A. 1. *Le budget principal*

La section de fonctionnement ne comporte pas de restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes.

En revanche, elle comporte des rattachements d'un montant de 387 527,22 euros en dépenses et de 127 081,52 euros en recettes.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 1 399 547,03 euros et de 1 533 277,52 euros qui ont été adoptés lors du vote du compte administratif 2022 mais qui n'ont pas été intégrés au budget primitif 2023 et qu'il convient d'ajouter aux mesures nouvelles prévues.

a. En recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 « *Produits, services, domaines et ventes* » est augmenté de 4 262,24 euros pour tenir compte de recettes liées au transport scolaire (1 602 euros) figurant au compte 471 « *recettes à classer ou à régulariser* » à régulariser et, également, de la réinscription en reste à réaliser de 2 660,24 euros correspondant au remboursement du salaire d'un agent mis à disposition de la commune de Grand-Bourg pour le mois de décembre 2022 indument inscrit en mesures nouvelles.

Le chapitre 73 « *Impôts et taxes* » est augmenté de 116 483,60 euros pour tenir compte, d'une part, de l'attribution de compensation pour 2021 pour 107 285, 36 euros, et d'autre part, de 9 198,24 euros correspondant à des recettes de taxes de séjour figurant au compte d'attente 471 « *recettes à classer ou à régulariser* » à régulariser.

En tenant compte de ces corrections le montant des recettes de fonctionnement restant à réaliser est augmenté de 120 745,84 euros.

Au total, les recettes de fonctionnement restant à réaliser corrigées s'élèvent à 120 745,84 euros.

b. En dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est augmenté de 155 430,01 euros compte tenu de factures EDF de 2022, dont le règlement a été opéré par prélèvement d'office, mais dont les mandats de régularisation n'ont pas été émis au compte 472 « *Dépenses à classer et à régulariser* ».

Le chapitre 66 « *Charges financières* » est augmenté de 24 480,18 euros pour le règlement d'intérêts d'emprunts, encore inscrits au compte 472. Dans le détail, il s'agit de 9 043,91 euros d'intérêts au titre de l'année 2019 pour l'AFD, de 1 580 euros d'intérêts pour le Crédit Agricole et de 13 856,27 euros d'intérêts pour l'Agence France Locale.

Enfin, au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* », une somme de 34 542,95 euros est inscrite pour tenir compte de l'ordonnance du Tribunal Administratif du 24 novembre 2020, pour 24 613,44 euros et de 9 929,51 euros liés à une sommation du 23 août 2022 pour une occupation irrégulière de parcelles par la commune.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections, le montant des dépenses de fonctionnement restant à réaliser est augmenté de 214 453,14 euros.

Au total, les dépenses de fonctionnement restant à réaliser corrigées s'élèvent à 214 453,14 euros.

c. En recettes d'investissement

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est corrigé de 956 692,06 euros comme présenté ci-dessous :

- Opération n° 9040 « *zone d'activité Grande-Anse* » est augmenté de 209 950 euros pour tenir compte du solde de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2020 restant à verser par la préfecture au 31 décembre 2022 ;
- Opération n° 9071 « *Rénovation de l'éclairage public* » est augmentée de 550 680 euros, correspondant à un solde de subvention versée par EDF, mais elle est également diminuée de 180 024,20 euros, qui correspondent dans le détail : à une diminution de 0,9 euro, liée à la différence entre le versement effectif de 49 215,10 euros de la subvention FSIL 2017 et le reste à réaliser de 49 216 euros voté par la communauté de communes ; au solde de 26 182,89 euros de la subvention de la Région ; et au solde de 153 840,41 euros de la subvention du Fonds européen de développement régional (FEDER) ;
- Opération n° 9081 « *Symeg, enfouissement des réseaux d'électricité* » est augmentée de 16 euros en complément du solde de la subvention DETR 2021 ;
- Opération n° 9082 « *Acquisition de véhicules et équipements électriques* » est augmentée de 200 142,85 euros pour compléter les inscriptions de crédits et ainsi tenir compte du versement par la Préfecture d'un solde de 400 642,85 euros relatif à la convention n° 08-2021 « *Démonstrateurs Industriels pour la Ville Durable* » (DIVD) mobilité électrique ;
- Opération n° 9085 « *Schéma pistes cyclable* » est augmentée de 50 000 euros correspondant au solde du contrat de convergence ; la collectivité a inscrit cette somme en mesures nouvelles alors que l'opération a déjà démarré ;
- Opération n° 9086 « *Plan d'action territorialisée pour les déchets* » est augmentée de 125 927,41 euros du solde de CITEO ; la collectivité a inscrit cette somme en mesures nouvelles alors que l'opération est déjà commencée.

Par délibération en date du 13 septembre 2022, la communauté de communes a attribué une avance de 45 244,50 euros remboursable à l'office de tourisme de Marie-Galante pour la création d'un guide touristique 2022-2023. La commune a inscrit cette somme en mesures nouvelles au chapitre 27 « *Autres immobilisations financières* » alors qu'elle devrait figurer en restes à réaliser.

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections, le montant des dépenses d'investissement restant à réaliser est augmenté de 1 001 936,56 euros.

Au total, les recettes d'investissement restant à réaliser corrigées s'élèvent 2 535 214,08 euros.

d. En dépenses d'investissement

Les opérations d'équipement sont modifiées comme indiqué ci-dessous :

- Opération n° 9075 « *Services aux usagers* », la somme de 16 267 euros est supprimée. En effet, l'opération est suspendue depuis deux ans dans l'attente de financement du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- Opération n° 9077 « *Acquisition véhicule de lutte contre les sargasses* » est augmentée de 5 208 euros, le prestataire du marché n'ayant pas transmis la totalité des factures ;
- Opération n° 9080 « *Création d'une plateforme de paiement et services en ligne* » est augmentée de 5 479,25 euros pour permettre de payer la facture n° 20220207-00507 du prestataire et solder le marché.

Le compte d'attente 472 « *Dépenses à classer ou à régulariser* » fait apparaître un montant de 31 287,18 euros correspondant au paiement du capital d'un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole. Il convient donc de régulariser ce montant au chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* ».

En tenant compte de l'ensemble de ces corrections, le montant des dépenses d'investissement restant à réaliser est augmenté de 25 707,43 euros.

Au total, les dépenses d'investissement restant à réaliser corrigées s'élèvent à 1 425 254,46 euros.

e. Total des corrections

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à 882 521,83 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°1 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	6 049 321,04	0,00	6 049 321,04	214 453,14	6 263 774,18	214 453,14
Recettes	7 520 138,65	0,00	7 520 138,65	120 745,84	7 640 884,49	120 745,84
Résultat de l'exercice	1 470 817,61	0,00	1 470 817,61	-93 707,30	1 377 110,31	-93 707,30
Résultat n-1	0,00		0,00		0,00	0,00
Résultat cumulé	1 470 817,61	00,00	1 470 817,61	-93 707,30	1 377 110,31	-93 707,30
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	1 951 563,98	1 399 547,03	3 351 111,01	25 707,43	3 376 818,44	25 707,43
Recettes	4 733 624,37	1 533 277,52	6 266 901,89	1 001 936,56	7 268 838,45	1 001 936,56
Résultat de l'exercice	2 782 060,39	133 730,49	2 915 790,88	976 229,13	3 892 020,01	976 229,13
Résultat n-1	-4 066 111,41		-4 066 111,41	0,00	-4 066 111,41	0,00
Résultat cumulé	-1 284 051,02	133 730,49	-1 150 320,53	976 229,13	-174 091,40	976 229,13
Résultat global de clôture	186 766,59	133 730,49	320 497,08	882 521,83	1 203 018,91	882 521,83

Source : Chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2022 du budget principal de la communauté de communes de Marie-Galante est un excédent de 1 203 018,91 euros.

III. A. 2. Le budget annexe « Adduction eau potable »

La section d'exploitation ne comporte ni reste à réaliser ni rattachement.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 470 466,61 euros et de 220 080 euros.

a. En recettes d'exploitation

Le chapitre 70 « Produits, services, domaines et ventes » est augmenté de 261 000 euros correspondant au solde d'une surtaxe KARUKERO au titre de 2022. Ce montant sera ultérieurement retiré des mesures nouvelles.

Au total, les recettes d'exploitation restant à réaliser corrigées s'élèvent à 261 000 euros.

b. En dépenses d'exploitation

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est augmenté de 1 232,52 euros correspondants à deux rattachements pour 2022. Ces dépenses de 2022 sont retirées des mesures nouvelles.

Au total, les dépenses d'exploitation restant à réaliser corrigées s'élèvent à 1 232,52 euros.

c. En recettes d'investissement

Le chapitre 13 « Subventions d'investissement » est corrigé de 88 156,64 euros correspondant au solde de subvention relatif à la convention du contrat de plan Etat-Région (CPER) n° 10-2028 titré en 2023.

Au total, les recettes d'investissement restant à réaliser corrigées s'élèvent à 308 236,64 euros.

d. En dépenses d'investissement

La communauté de communes de Marie-Galante a voté des restes à réaliser pour un montant total de 470 466,61 euros qui n'appelle pas d'observations.

e. Total des corrections

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à 347 924,12 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°2 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	297 915,36	0,00	297 915,36	1 232,52	299 147,88	1 232,52
Recettes	150 689,47	0,00	150 689,47	261 000,00	411 689,47	261 000,00
Résultat de l'exercice	-147 225,89	0,00	-147 225,89	259 767,48	112 541,59	259 767,48
Résultat n-1	670 117,90		670 117,90	0	0	0,00
Résultat cumulé	522 892,01	0,00	522 892,01	259 767,48	112 541,59	259 767,48
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C=A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	284 301,00	470 466,61	754 767,61	0,00	754 767,61	0,00
Recettes	807 192,77	220 080,00	1 027 272,77	88 156,64	1 115 429,41	88 156,64
Résultat de l'exercice	522 891,77	-250 386,61	272 505,16	88 156,64	360 661,80	88 156,64
Résultat n-1	1 792 176,78		1 792 176,78	0,00	1 792 176,78	0,00
Résultat cumulé	2 315 068,55	-250 386,61	2 064 681,94	88 156,64	2 152 838,58	88 156,64
Résultat global de clôture	2 837 960,56	-250 386,61	2 587 573,95	347 924,12	2 265 380,17	347 924,12

Source : Chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2022 du budget annexe « Adduction eau potable » de la communauté de communes de Marie-Galante est un excédent de 2 265 380,17 euros.

III. A. 3. Le budget annexe « Gestion du port »

La section d'exploitation ne comporte ni reste à réaliser ni rattachement.

a. En recettes d'exploitation

Le chapitre 70 « *Produits services, domaines et ventes* » est augmenté de 5 120 euros pour tenir compte de recettes de 2022 indûment inscrites en mesures nouvelles.

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » est augmenté de 62 000 euros correspondants au reversement de taxes et droits de Port pour 2022.

Au total, les recettes d'exploitation restant à réaliser corrigées s'élèvent à 67 120 euros.

b. En dépenses d'exploitation

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est augmenté de 4 775,55 euros pour y inclure des dépenses qui auraient dû être rattachées à l'exercice 2022, car elles avaient donné lieu à service fait sur cet exercice.

Au total, les dépenses d'exploitation restant à réaliser corrigées s'élèvent à 4 775,55 euros.

c. En recettes d'investissement

La communauté de communes de Marie-Galante n'a pas voté de restes à réaliser en recettes d'investissement.

d. En dépenses d'investissement

La communauté de communes de Marie-Galante a voté des restes à réaliser pour un montant total de 70 479,12 euros qui n'appelle pas d'observations.

e. Total des corrections

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à 62 344,45 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°3 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	382 430,17	0,00	382 430,17	4 775,55	387 205,72	4 775,55
Recettes	607 924,43	0,00	607 924,43	67 120,00	675 044,43	67 120,00
Résultat de l'exercice	225 494,26	0,00	225 494,26	62 344,45	287 838,71	62 344,45
Résultat n-1	437 025,00		437 025,00	-0	437 025	0,00
Résultat cumulé	662 519,26	0,00	662 519,26	62 344,45	724 863,71	62 344,45

Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	6 397,32	70 479,12	76 876,44	0,00	76 876,44	0,00
Recettes	115 570,42	0,00	115 570,42	0,00	115 570,42	0,00
Résultat de l'exercice	109 173,10	-70 479,12	38 693,98	0,00	38 693,98	0,00
Résultat n-1	-114 520,74		-114 520,74	0,00	- 114 520,74	0,00
Résultat cumulé	-5 347,64	-70 479,12	-75 826,76	0,00	-75 826,76	0,00
Résultat global de clôture	657 171,62	-70 479,12	586 692,50	62 344,45	649 036,95	62 344,45

Source : Chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2022 du budget annexe « *Gestion du port* » de la communauté de communes de Marie-Galante est un excédent de 649 036,95 euros.

III. A. 4. *Le budget annexe « Assainissement et eaux usées »*

La section d'exploitation ne comporte ni reste à réaliser ni rattachement.

La section d'investissement comporte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'un montant respectif de 29 577,48 euros et de 79 254,86 euros.

a. En recettes d'exploitation

Il n'y a pas de restes à réaliser et cette inscription n'appelle aucun commentaire.

b. En dépenses d'exploitation

Il n'y a pas de restes à réaliser et cette inscription n'appelle aucun commentaire.

c. En recettes d'investissement

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 13 356,69 euros pour tenir compte du solde de la subvention DETR 2016 d'un montant de 14 843,03 euros titré en 2023 pour opération n° 617 « *Step de Folle Anse* ».

Au total, les recettes d'investissement restant à réaliser corrigées s'élèvent à 65 898,17 euros.

d. En dépenses d'investissement

La communauté de commune de Marie-Galante a voté des restes à réaliser en dépenses d'un montant total de 29 577,48 euros qui n'appelle pas d'observations.

e. Total des corrections

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à - 13 356,69 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°4 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	41 228,77	0,00	41 228,77	0,00	41 228,77	0,00
Recettes	30 344,68	0,00	30 344,68	0,00	30 344,68	0,00
Résultat de l'exercice	-10 884,09	0,00	-10 884,09	0,00	-10 884,09	0,00
Résultat n-1	-170 745,01		-170 745,01		170 745,01	0,00
Résultat cumulé	-181 629,10	0,00	-181 629,10		- 181 629,10	0,00
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	142 057,28	29 577,48	171 634,76	0,00	171 634,76	0,00
Recettes	280 721,14	79 254,86	359 976,00	-13 356,69	346 619,31	-13 356,69
Résultat de l'exercice	138 663,86	49 677,38	188 341,24	-13 356,69	174 984,55	-13 356,69
Résultat n-1	-294 629,62		-294 629,62		-294 629,62	0,00
Résultat cumulé	-155 965,76	49 677,38	-106 288,38	-13 356,69	-119 645,07	-13 356,69
Résultat global de clôture	-337 594,86	49 677,38	-287 917,48	-13 356,69	-301 274, 17	-13 356,69

Source : Chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2022 du budget annexe « Assainissement et eaux usées » de la communauté de communes de Marie-Galante est un déficit de 301 274,17 euros.

III. A. 5. *Le budget annexe « Service public d'assainissement non collectif »*

La section d'exploitation ne comporte ni reste à réaliser ni rattachement.

La section d'investissement ne comporte aucun reste à réaliser.

a. En recettes d'exploitation

Il n'y a pas de reste à réaliser, ce qui n'appelle aucun commentaire.

b. En dépenses d'exploitation

Le chapitre 012 « Charges de personnel » est augmenté de la réinscription en reste à réaliser de 2 660,24 euros correspondant au remboursement du salaire de l'agent mis à disposition par la CCMG au budget SPANC pour le mois de décembre 2022 indûment inscrit en mesures nouvelles.

Au total, les dépenses d'exploitation restant à réaliser corrigées s'élèvent à 2 660,24 euros.

c. En recettes d'investissement

Il n'y a pas de reste à réaliser ce qui n'appelle aucun commentaire.

d. En dépenses d'investissement

Il n'y a pas de reste à réaliser ce qui n'appelle aucun commentaire.

e. Total des corrections

Le total des corrections sur les reports et restes à réaliser s'élève à -2 660,24 euros, se répartissant comme il suit :

Tableau n°5 : Montant des corrections en sincérité à reporter (en euros)

Section de fonctionnement						
	Réalisé y compris rattachements (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	0,00	0,00	0,00	2 660,24	2 660,24	2 660,24
Recettes	18 749,49	0,00	18 749,49	0,00	18 749,49	0,00
Résultat de l'exercice	18 749,49	0,00	18 749,49	-2 660,24	16 089,25	-2 660,24
Résultat n-1	1 535,50		1 535,50	0,00	- 1535,50	0,00
Résultat cumulé	20 284,99	0,00	20 284,99	- 2 660,24	17 624,75	-2 660,24
Section d'investissement						
	Réalisé (A)	Restes à réaliser (B)	Total (C= A+B)	Corrections CRC (D)	Total (E=C+D)	Corrections en sincérité à reporter au BP
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat n-1	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat global de clôture	20 284,99	0,00	20 284,99	- 2 660,24	17 624,75	-2 660,24

Source : Chambre régionale des comptes

Après vérification de la sincérité des restes à réaliser, le résultat global de clôture du compte administratif de 2022 du budget annexe « *Service public d'assainissement non collectif* » de la communauté de communes de Marie-Galante est un excédent de 17 624,75 euros.

III. B. Sur la sincérité des mesures nouvelles

III. B. 1. Budget principal

a. Les recettes de fonctionnement

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles de fonctionnement à 8 896 754,82 euros, hors résultat reporté.

Compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations transmises par l'établissement public de coopération intercommunale, il y a lieu de procéder aux corrections suivantes.

Au chapitre 70 « *Produits, services, domaines et ventes* », il est proposé de soustraire 2 660,24 euros correspondants au remboursement du salaire de l'agent mis à disposition du budget SPANC pour le mois de décembre 2022 reporté au compte administratif 2022.

Au chapitre 73 « *Impôts et taxes* », il est proposé de retirer 107 413,57 euros correspondant à l'attribution de compensation pour 2021, en miroir de leur inscription au compte administratif 2022.

Au chapitre 74 « *Dotations et participations* », il est proposé d'ajouter 4 476,76 euros pour tenir compte des arrêtés préfectoraux des 31 mars et 1^{er} octobre 2023 qui mentionnent respectivement les recettes de 139,75 euros et de 4 337,01 euros au titre du FCTVA 2023.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des recettes nouvelles de fonctionnement doit être réduit de 105 597,05 euros.

b. Les dépenses de fonctionnement

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles de fonctionnement à 9 083 521,41 euros, hors résultat reporté.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 299 000 euros compte tenu des informations communiquées par l'établissement public et de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis.

Le chapitre 014 « *Atténuations de produits* » est augmenté de 35 000 euros au vu des informations communiquées par l'établissement public et notamment du besoin de crédits supplémentaires au compte 7398 « *Reversements, restitutions et prélèvements divers* ». Sur ce montant, 22 752 euros correspondent à la fraction de TVA du mois d'octobre et au solde du fonds national de garantie individuelle des mois de novembre et décembre 2023.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » est augmenté de 177 498,18 euros pour tenir compte de titres prescrits communiqués par le comptable public en novembre 2023.

Le chapitre 66 « *Charges financières* » est augmenté de 170 000 euros correspondants au montant des intérêts d'emprunts dus à l'AFD et à l'AFL.

Enfin, le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est minoré de 282 802,53 euros pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement doit être diminué de 199 304,35 euros.

c. Les recettes d'investissement

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 8 681 037,90 euros.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 1 662 114,16 euros compte tenu des informations communiquées par la communauté de communes :

- Opération n° 9025 « *1^{ère} tranche stade communal* », suppression de 18 433,18 euros en l'absence de subvention ;
- Opération n° 9040 « *Zone d'activité de Grande Anse* », suppression de 91 000,00 euros en l'absence de subvention ;
- Opération n° 9071 « *Rénovation de l'éclairage public* », suppression de 494 280 euros. La CCMG a encaissé en 2023 un solde de subvention de 550 680 euros versé par EDF et ce montant est inscrit en restes à réaliser ;
- Opération n° 9075 « *2.0 services aux usagers* », suppression de 20 581,60 euros, il n'y a pas lieu en effet de maintenir l'inscription de cette somme, aucune dépense n'a été réalisée en 2023 ;
- Opération n° 9078 « *Acquisition véhicule collecte OM et encombrants* », suppression de 24 271,54 euros et de 194 172,31 euros en l'absence de subvention, soit un montant total de 218 443,85 euros ;
- Opération n° 9079 « *Rénovation énergétique du siège* », suppression de 63 000 euros, en l'absence de validation d'une demande de subvention auprès d'EDF ;
- Opération n° 9080 « *Création d'une plateforme de paiement et de service en ligne* », suppression de 73 086 euros et de 24 000 euros, le projet n'ayant pas obtenu la validation du FEDER et LEADER, soit un montant total de 97 086 euros ;
- Opération n° 9082 « *Acquisition véhicules et équipements électriques* », la somme de 234 500,00 euros est supprimée en mesures nouvelles. En revanche, la CCMG a perçu un solde de subvention de 402 642,85 euros correspondant à la convention n° 08-2021 sur la mobilité électrique. Cette somme a déjà été inscrite en reste à réaliser ;
- Opération n° 9085 « *Schéma pistes cyclables* » : suppression de 50 000 euros, cette somme est déjà inscrite en reste à réaliser ;

- Opération n° 9086 « *Plan d'action territorialisé pour les déchets* », suppression de 125 927,41 euros, cette somme est en effet inscrite en reste à réaliser, l'opération ayant démarrée (la convention date du 13/10/2021). Suppression également de 182 862,12 euros, la demande de subvention auprès de la Région étant restée sans suite. La somme de 66 000 euros est enfin supprimée en l'absence de justification, soit une diminution de 374 789,53 euros.

Au chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* », il convient de diminuer le montant inscrit de FCTVA de 488 300,75 euros eu égard aux justificatifs transmis par la préfecture.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 11 200 euros en l'absence de subvention.

En miroir du montant corrigé au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », il y a lieu de diminuer le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » de 282 802,53 euros

Le chapitre 27 « *Autres immobilisations financières* » est diminué de 45 244,50 euros. Cette somme est transférée en reste à réaliser 2022. La communauté de communes a inscrit une avance remboursable faite à l'office de tourisme en mesures nouvelles alors que la délibération date du 13 septembre 2022.

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des recettes d'investissement est diminué de 2 489 661,94 euros.

d. Les dépenses d'investissement

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles d'investissement à 7 396 986,88 euros, hors résultat reporté.

Le chapitre OP « *Opérations* » est diminué de 690 288,19 euros compte tenu des éléments suivants :

- Opération n° 9025 « *1^{ère} tranche stade communal* », suppression de 25 000,00 euros en l'absence de réalisation des travaux en 2023 ;
- Opération n° 9077 « *Acquisition véhicule de lutte contre les sargasses* », suppression de 5 208 euros. Cette somme est portée en restes à réaliser dans l'attente des factures permettant de solder l'opération ;
- Opération n° 9078 « *Acquisition véhicule collecte OM et encombrants* », suppression de 290 505 euros en l'absence d'engagement des dépenses en 2023. La demande de financement en 2022 auprès de la Région est à la date du présent avis sans suite ;
- Opération n° 9080 « *Création d'une plateforme de paiement et de service* », la somme de 15 320 euros est annulée. Un reste à réaliser de 5 479,25 euros est en effet inscrit afin de solder la facture de clôture du marché avec le prestataire ;

- Opération n° 9081 « *Symeg enfouissement de réseaux d'électricité* », la somme de 193 005,19 euros est annulée, ce montant est en effet déjà inclus dans les restes à réaliser 2022 ;
- Opération n° 9089 « *CCMG 2.0 transformation numérique Cyber sécurité* », il convient d'annuler la somme de 161 250 euros. En effet, le projet d'étude n'a pas abouti, les travaux n'ont pas été réalisés.

Le chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » est diminué de 23 200 euros afin de tenir compte des éléments ci-après : - 11 200 euros du fait de la suppression de la recette à ce même chapitre et de -12 000 euros en miroir de l'inscription en recettes au chapitre 024 « *produits de cession* » pour la cession d'un véhicule d'une valeur de 12 000 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles d'investissement doit être diminué de 713 488,19 euros.

e. Total des corrections

Le budget primitif principal corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, est en déséquilibre de 799 944,62 euros.

III. B. 2. *La sincérité du budget annexe « Adduction eau potable »*

a. Les recettes d'exploitation

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 700 100 euros.

Le chapitre 70 « *Produits, services, domaines et ventes* » est réduit de 261 000 euros correspondant au solde d'une surtaxe KARUKERO au titre de 2022. Ce montant a été inscrit en restes à réaliser au compte administratif 2022.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des recettes nouvelles d'exploitation doit être diminué de 261 000 euros.

b. Les dépenses d'exploitation

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 700 100 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est augmenté de 9 867,48 euros compte tenu des informations communiquées par l'établissement public et de l'état de consommation de crédits à la date du présent avis. Il s'agit d'une part d'une réduction de 1 232,52 euros reportés au compte administratif de 2022 et d'autre part, d'une augmentation de 11 100 euros correspondant à la facturation de frais d'avocats.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » se voit augmenter de 12 euros pour des régularisations de prélèvements à la source des mandats de paie.

Enfin, le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est minoré de 11 112 euros pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement au regard des nouvelles dépenses inscrites aux chapitres 011 et 65.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement doit être diminué de 1 232,52 euros.

c. Les recettes d'investissement

La communauté des communes a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 4 866 568,08 euros, hors résultat reporté

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué 351 250,00 euros compte tenu des informations ci-dessous communiquées par la communauté de communes :

- Opération n° 326 « *Recherches et réduction de fuites* », la somme de 200 000 euros est supprimée en l'absence de justificatif ;
- Opération n° 327 « *Amélioration des modalités de stockage de l'eau potable* », la somme de 82 500 euros correspond à une avance de l'Office français de la biodiversité (OFB) déjà perçue, elle est donc supprimée. Est également supprimée l'avance de 68 750 euros versée par l'office de l'eau (ODE) et déjà titrée en 2022.

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » est diminué de 177 792,16 euros eu égard aux justificatifs de FCTVA fournis par la préfecture.

En miroir du montant corrigé au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », il y a lieu de diminuer le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » de 11 112 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des recettes d'investissement est diminué de 540 154,16 euros.

d. Dépenses d'investissement

La communauté de communes a arrêté les dépenses d'investissement nouvelles à 7 181 636,63 euros.

L'opération n° 326 « *Recherches et réduction de fuites* » est diminué de 200 000 euros en l'absence de financement du projet. La recette inscrite en mesures nouvelles a également été supprimée.

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des dépenses d'investissement est diminué de 200 000 euros.

e. Total des corrections

Le budget primitif annexe « *Adduction eau potable* », corrigé en sincérité et avant mesure de redressement, est en déséquilibre de 251 997,52 euros.

III. B. 3. *La sincérité du budget annexe « Gestion du port »*

a. Les recettes d'exploitation

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 1 075 560 euros, hors résultat reporté.

Compte tenu de l'état de consommation des crédits à la date du présent avis et des informations transmises par l'établissement public, le chapitre 70 « *Produits services, domaines et ventes* » est réduit de 5 120,00 euros pour tenir compte de recettes de 2022 indûment inscrites en mesures nouvelles.

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » est réduit de 62 000 euros correspondant au reversement de taxes et droits de Port pour 2022.

Au chapitre 002 « *Résultat reporté ou anticipé* » est augmenté de 5 348 euros pour se conformer au résultat de clôture du compte de gestion 2022.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des recettes nouvelles d'exploitation doit être diminué de 61 772 euros.

b. Les dépenses d'exploitation

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 1 732 731 euros.

Le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » est diminué de 4 775,55 euros pour exclure des dépenses qui ont été rattachées à l'exercice 2022.

Le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » doit être augmenté de 20 euros pour inclure des régularisations de prélèvement à la source des mandats de paie.

Enfin, le chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est majoré de 5 328 euros pour permettre l'équilibre de la section d'investissement.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles d'exploitation doit être augmenté de 572,45 euros.

c. Les recettes d'investissement

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 944 143,11 euros.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » diminué de 39 000 euros compte tenu des informations communiquées par la communauté ;

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » est diminué de 20 878,03 euros eu égard aux justificatifs de FCTVA fournis par la préfecture ;

En miroir du montant inscrit au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », il y a lieu d'augmenter le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » de 5 328 euros afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement ;

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des recettes d'investissement est diminué de 54 550,29 euros.

d. Dépenses d'investissement

La communauté de communes a arrêté les dépenses d'investissement nouvelles à 938 795,21 euros, hors résultat reporté.

Les dépenses d'investissement votées en mesures nouvelles n'appellent pas d'observations.

Le chapitre D001 « *Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé* » est diminué de 0,26 euros pour se conformer au résultat de clôture du compte de gestion 2022.

e. Total des corrections

Le budget primitif annexe « *Gestion du port* », corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, est en déséquilibre de 54 550,03 euros.

III. B. 4. *La sincérité du budget annexe « Assainissement et eaux usées »*

a. Les recettes d'exploitation

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 481 077 euros.

Cette inscription n'appelle aucun commentaire.

b. Les dépenses d'exploitation

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 299 447,90 euros, hors résultat reporté.

Le chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » est augmenté de 153 933,34 euros compte tenu d'annulations de titres :

- subvention de la région datant de 2001 : 63 266,34 euros ;

- subvention de la Préfecture datant de 2003 : 63 589 euros ;

- subvention de la Préfecture datant de 2007 : 27 078 euros.

Le virement de 254 831 euros inscrit au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est par conséquent diminué de 153 933,34 euros et ramené à 100 897,66 euros au regard des nouvelles dépenses inscrites au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* ».

c. Les recettes d'investissement

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 2 144 396,69 euros.

Le chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » est diminué de 73 035 euros compte tenu des informations ci-après communiquées par la communauté de communes, correspondant à une diminution de 37 160,00 euros en l'absence de subvention de la Région dans le cadre des travaux de remise en état des postes de relevage chalet 1 et 2 à Saint-Louis de Marie-Galante effectués par la société SEMSAMAR.

Il convient également de supprimer la somme de 35 875 euros en mesures nouvelles et de les transférer en restes à réaliser : la convention n° 2022-PREF971-EAU-02 signée avec la préfecture attribuant une subvention pour l'autosurveillance de la station d'épuration de Folle-Anse a été signée le 5 décembre 2022.

Le chapitre 10 « *Dotations fonds divers et réserves* » est diminué de 100 412,65 euros eu égard aux justificatifs de FCTVA fournis par la préfecture.

En miroir du montant corrigé au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* », il y a lieu de diminuer le chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* » de 153 933,34 euros.

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des recettes d'investissement est diminué de 327 380,99 euros.

d. Dépenses d'investissement

La communauté de communes a arrêté les dépenses d'investissement nouvelles à 1 988 430,69 euros, hors résultat reporté.

Les dépenses votées en mesures nouvelles n'appellent pas d'observations.

Le chapitre 002 « *Résultat reporté ou anticipé* » est diminué de 0,24 euros pour se conformer au résultat de clôture du compte de gestion 2022.

e. Total des corrections

Le budget primitif annexe « *Assainissement eaux usées* », corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, est en déséquilibre de 340 737,44 euros.

III. B. 5. *La sincérité du budget annexe « Service public d'assainissement non collectif »*

a. Les recettes d'exploitation

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'exploitation à 25 000 euros, hors résultat reporté.

Cette inscription n'appelle aucun commentaire.

b. Les dépenses d'exploitation

La communauté de communes a arrêté les dépenses nouvelles d'exploitation à 45 285 euros.

Le chapitre 012 « *Charges de personnel* » est augmenté de la somme de 24 462,88 euros correspondant au remboursement du salaire de l'agent mis à disposition par la communauté des communes au service d'assainissement non collectif pour l'année 2023.

Le virement de 24 502,92 euros inscrit au chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est par conséquent supprimé au regard des nouvelles dépenses inscrites au chapitre 012.

En tenant compte de l'ensemble des corrections en sincérité, le montant des dépenses nouvelles d'exploitation doit être augmenté de 2 620,20 euros.

c. Les recettes d'investissement

La communauté de communes a arrêté les recettes nouvelles d'investissement à 24 502,92 euros.

Au chapitre 021 « *Virement de la section de fonctionnement* », la somme de 24 502,92 euros est supprimée en miroir du chapitre 023 de la section d'exploitation.

En tenant compte de l'ensemble des corrections sur les mesures nouvelles, le montant des recettes d'investissement est diminué de 24 502,92 euros.

d. Dépenses d'investissement

La communauté de communes a arrêté les dépenses d'investissement nouvelles à 24 502,92 euros.

Cette inscription n'appelle aucun commentaire.

e. Total des corrections

Le budget primitif annexe « *Service public d'assainissement non collectif* », corrigé en sincérité, avant mesure de redressement, est en déséquilibre de 27 123,12 euros.

IV. SUR LE RESULTAT AGREGE

Le résultat global agrégé du budget 2023 de la communauté de communes est un déficit de 1 474 354 euros qui s'établit comme il suit :

Tableau n°6 : Résultat global agrégé du budget primitif 2023 (en euros)

	Budget principal	Budget annexe « Adduction eau potable »	Budget annexe « Gestion du port »	Budget annexe « Assainissement eaux usées »	Budget annexe « Service public d'assainissement non collectif »	Total
Recettes						
Fonctionnement	9 098 670	700 100	1 738 079	481 077	45 285	12 063 211
Investissement	7 193 312	6 729 639	889 593	1 803 659	0	16 616 203
Total	16 291 982	7 429 739	2 627 672	2 284 736	45 285	28 679 414
Dépenses						
Fonctionnement	9 098 670	700 100	1 738 079	481 077	47 905,20	12 065 831
Investissement	7 993 257	6 981 637	944 143	2 144 396	24 503	18 087 937
Total	17 091 927	7 681 737	2 682 222	2 625 474	72 408	30 153 768
Résultat global	- 799 945	- 251 998	-54550	-340 737	- 27 123	- 1 474 354

Source : Chambre régionale des comptes

V. Sur la compatibilité du budget à la trajectoire de redressement

La chambre régionale des comptes de la Guadeloupe avait proposé un plan de redressement des comptes dans son avis du 21 septembre 2017.

L'objectif initial était de rétablir l'équilibre budgétaire le 31 décembre 2020. Cet objectif n'a pas été atteint fin 2020. En effet, le déficit de plus de quatre millions d'euros constaté en 2017 pour le budget annexe « *Abattoir* » intégré au budget principal grevait l'équilibre général. La chambre avait préconisé à l'occasion de l'examen du compte administratif de 2020 de poursuivre les efforts de redressement par la maîtrise des charges de fonctionnement du budget principal et d'accélérer la montée en charge du recouvrement des recettes d'exploitation et des taxes des budgets annexes.

Le résultat global de clôture de l'exercice 2022 constaté au compte administratif agrégé, après correction de la chambre, présente une amélioration certaine, avec un excédent agrégé de 4 503 904,14 euros.

Ce résultat n'est obtenu que par la réalisation exceptionnelle d'un emprunt de 3,2 millions d'euros en 2022 sur le budget principal, qui ne traduit pas une amélioration de la gestion. En effet, les charges d'exploitation poursuivent leur croissance, en particulier les charges de personnel. Pour la chambre, cette situation n'est pas compatible avec un redressement durable des comptes de la communauté des communes de Marie-Galante.

Tableau n°7-Evolution de 2016 à 2022 des résultats globaux de clôture agrégés des comptes administratifs (en euros)

Budget	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Budget principal	- 104 263,61	- 1 544 658,40	- 2 360 185,62	- 6 260 462,71	-3 172 374,14	-3 623 765,11	1 203 018,91
Budget « AEP »	1 094 638,99	2 797 743,86	2 956 526,98	2 240 613,91	2 853 248,33	2 398 919,46	2 935 498,07
Budget « Assainissement »	- 601 372,11	353 165,13	- 362 061,19	- 179 337,11	144 451,27	- 373 634,03	-301 274,54
Budget « Abattoir »	- 3 324 232,68	- 4 033 618,49	- 4 467 343,35	Intégré au budget principal	-	-	-
Budget « Port »	- 197 534,68	- 392 198,65	- 474 245,26	- 214 309,51	-94 760,74	412 352,44	649 036,95
Budget « SPANC »	-	-	-	-	-	1 535,50	17 624,75
Résultat global de clôture consol.	- 3 132 763,71	- 2 819 566,55	- 4 703 795,52	-4 413 495,42	-269 435,28	- 1 182 619,54	4 503 904,14

Source : résultats des comptes administratifs de 2016 à 2022 déterminés par la chambre

Le budget primitif 2023 fait apparaître un résultat prévisionnel de la section de fonctionnement déficitaire de 2 620,20 euros, soit une absence de retour à l'équilibre budgétaire.

VI. Sur les conditions du redressement

Au regard de ce qui précède, la chambre invite la communauté de communes à :

- poursuivre la mise en œuvre du plan de redressement formulé par la chambre dans son avis budgétaire n° 2021-0103 sur le compte administratif de 2020 et le budget primitif de 2021 ;
- procéder à une augmentation du produit de ses contributions directes.

L'ensemble des corrections et propositions ont fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières, article VI-17.

PAR CES MOTIFS,

- 1) **DECLARE** recevable la transmission par le préfet de la Guadeloupe à la chambre régionale des comptes du compte administratif de 2022 et du budget primitif de 2023 de la communauté de communes de Marie-Galante, au titre des dispositions de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;
- 1) **CONSTATE**, après vérification de la sincérité des restes à réaliser, que le résultat global de clôture agrégé du compte administratif de 2022 de la communauté de communes est un excédent de 4 503 904,14 euros ;

- 2) **CONSTATE** que le budget voté par l'établissement pour 2023 n'est pas en équilibre réel ;
- 3) **PROPOSE** ainsi au préfet de la Guadeloupe de régler le budget primitif de 2023 de l'établissement public de coopération intercommunale, en apportant au budget voté les modifications figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- 4) **DEMANDE** au préfet de la Guadeloupe de lui transmettre le compte administratif de 2023 et le budget primitif de 2024 de l'établissement public de coopération intercommunale conformément aux dispositions de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales ;
- 5) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État* » et que cet avis doit, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, faire l'objet d'une publicité immédiate ;
- 6) **DEMANDE** en conséquence à la communauté de communes de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;
- 7) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Guadeloupe, à l'ordonnateur et au directeur régional des finances publiques.

Délibéré par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, le 14 décembre 2023.

Présents :

- M. Patrick BARBASTE, président de chambre, président de séance ;
- M. Alexandre ABOU, M. Laurent CALBO et M. Eric GIRARDIER, premiers conseillers ;
- Mme Sabah-Nora FAOUZI, première conseillère, rapporteur.

Le président de séance

La greffière de séance

Patrick BARBASTE

Martine AZARES

ANNEXE 1 : Budget de la communauté de communes de Marie-Galante proposé pour 2023

Tableau n°7 : Budget principal de 2023 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	2 302 780,77	155 430,01	-299 000,00	2 159 211
012	Charges de personnel	3 336 153,42	0,00	0,00	3 336 153
014	Atténuations de produits	484 088,00	0,00	35 000,00	519 088
65	Autres charges de gestion courantes	1 492 968,20	0,00	177 498,18	1 670 466
66	Charges financières	101 000,00	24 480,18	170 000,00	295 480
67	Charges exceptionnelles	193 387,78	34 542,95	0,00	227 931
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	0,00	15 000
023	Virement à la section d'investissement	1 126 143,24	0,00	-282 802,53	843 341
042	Opér..ordre de transferts entre sections	32 000,00	0,00	0,00	32 000
043	Opér.ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	9 083 521,41	214 453,14	-199 304,35	9 098 670
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
70	Produits services, domaines et ventes	909 582,76	4 262,24	-2 660,24	911 185
73	Impôts et taxes	6 431 095,70	116 483,60	-107 413,57	6 440 166
74	Dotations et participations	1 446 893,36	0,00	4 476,76	1 451 370
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	94 183,00	0,00	0,00	94 183
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. Ordre de transferts entre section	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. Ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	186 766,59	0,00	0,00	186 766
	Total	9 083 521,41	120 745,84	-105 597,05	9 098 670

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	177 861,50	0,00	0,00	177 862
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	1 313 822,02	0,00	-23 200,00	1 290 622
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	5 091 150,94	-5 579,75	-690 288,19	4 395 283
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	14 280,00	0,00	0,00	14 280
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	31 287,18	0,00	531 287
18	Compte de liaison affectation	0,00	0,00	0,00	0
26	Participation, et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
020	Dépenses imprévues	299 872,42	0,00	0,00	299 872
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	1 284 051,02	0,00	0,00	1 284 051
	Total	8 681 037,90	25 707,43	-713 488,19	7 993 257

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 555 746,82	956 692,06	- 1 662 114,16	4 800 325
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	11 200,00	0,00	-11 200,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	614 652,32	0,00	-488 300,75	126 352
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 284 051,02	0,00	0,00	1 284 051
138	Autres subv d'investissement non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	45 244,50	45 244,50	-45 244,50	45 244
024	Produits des cessions	12 000,00	0,00	0,00	12 000
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	1 126 143,24	0,00	-282 802,53	843 341
040	Opér.ordre de transferts entre sections	32 000,00	0,00	0,00	32 000
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	8 681 037,90	1 001 936,56	- 2 489 661,94	7 193 313

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL				
Section de fonctionnement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	9 083 521,41	214 453,14	-199 304,35	9 098 670
Recettes	9 083 521,41	120 745,84	-105 597,05	9 098 670
Résultat	0,00	-93 707,30	93 707,30	0
Section d'investissement				
Dépenses	8 681 037,90	25 707,43	-713 488,19	7 993 257
Recettes	8 681 037,90	1 001 936,56	- 2 489 661,94	7 193 313
Résultat	0,00	976 229,13	1 776 173,75	-799 945
Résultat global prévisionnel	0,00	882 521,83	1 682 466,45	-799 945

Tableau n°8 : Budget primitif du budget annexe « Adduction eau potable » de 2023 corrigé

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	15 811,00	1 232,52	9 867,48	26 911
012	Charges de personnel	275 335,57	0,00	0,00	275 336
014	Atténuation de produits	30 000,00	0,00	0,00	30 000
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	12,00	12
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	1 333,30	0,00	0,00	1 333
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	377 620,13	0,00	-11 112,00	366 508
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	700 100,00	1 232,52	-1 232,52	700 100
Recettes d'exploitation		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	694 000,00	261 000,00	-261 000,00	694 000
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	6 100,00	0,00	0,00	6 100
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	700 100,00	261 000,00	-261 000,00	700 100

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	187 865,00	0,00	0,00	187 865
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	829 454,12	0,00	0,00	829 454
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	520 149,00	0,00	0,00	520 149
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	5 644 168,51	0,00	-200 000,00	5 444 169
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	7 181 636,63	0,00	-200 000,00	6 981 637

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 686 055,94	88 156,64	-351 250,00	3 422 962
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	280 000,00	0,00	-177 792,16	102 208
106	Réserves	522 892,01	0,00	0,00	522 892
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
45.2	Opérations pour compte de tiers				
021	Virement de la section de fonctionnement	377 620,13	0,00	-11 112,00	366 508
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 315 068,55	0,00	0,00	2 315 069
	Total	7 181 636,63	88 156,64	-540 154,16	6 729 639

BALANCE GENERALE DU BUDGET ANNEXE « Adduction Eau Potable »				
Section d'exploitation	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	700 100,00	1 232,52	-1 232,52	700 100
Recettes	700 100,00	261 000,00	-261 000,00	700 100
Résultat	0,00	259 767,48	-259 767,48	0
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	7 181 636,63	0,00	-200 000,00	6 981 637
Recettes	7 181 636,63	88 156,64	-540 154,16	6 729 639
Résultat	0,00	88 156,64	-340 154,16	-251 998
Résultat global prévisionnel	0,00	347 924,12	-599 921,64	-251 998

Tableau n°9 : Budget primitif du budget annexe « Gestion du port » de 2023 corrigé par la chambre

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	124 956,00	4 775,55	-4 775,55	124 956
012	Charges de personnel	549 729,51	0,00	0,00	549 730
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	20,00	20
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	500
68	Dotations aux amortissements	195 318,00	0,00	0,00	195 318
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	772 227,49	0,00	5 328,00	777 555
042	Opér. ordre de transferts entre sections	90 000,00	0,00	0,00	90 000
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	1 732 731,00	4 775,55	572,45	1 738 079
Recettes d'exploitation		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	91 760,00	5 120,00	-5 120,00	91 760
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	983 800,00	62 000,00	-62 000,00	983 800
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	657 171,00	0,00	5 348,00	662 519
	Total	1 732 731,00	67 120,00	-61 772,00	1 738 079

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	65 000,00	0,00	0,00	65 000
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	79 500,00	0,00	0,00	79 500
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	215 747,45	0,00	0,00	215 747
OP	Opérations d'équipement	578 547,76	0,00	0,00	578 548
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	5 347,90	0,00	-0,26	5 348
	Total	944 143,11	0,00	-0,26	944 143

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	39 000,00	0,00	-39 000,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	37 567,72	0,00	-20 878,03	16 690
106	Réserves	5 347,90	0,00	-0,30	5 348
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	772 227,49	0,00	5 328,00	777 555
040	Opér.ordre de transferts entre sections	90 000,00	0,00	0,00	90 000
041	Opérations patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	944 143,11	0,00	-54 550,33	889 593

BALANCE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DU PORT »				
Section d'exploitation	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	1 732 731,00	4 775,55	572,45	1 738 079
Recettes	1 732 731,00	67 120,00	-61 772,00	1 738 079
Résultat	0,00	62 344,45	-62 344,45	0
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	944 143,11	0,00	-0,26	944 143
Recettes	944 143,11	0,00	-54 550,33	889 593
Résultat	0,00	0,00	-54 550,07	-54 550
Résultat global prévisionnel	0,00	62 344,45	-116 894,52	-54 550

Tableau n°10 : Budget primitif du budget annexe « Assainissement et eaux usées » de 2023 corrigé

SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	29 117,00	0,00	0,00	29 117
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	13 000,00	0,00	0,00	13 000
67	Charges exceptionnelles	2 499,90	0,00	153 933,34	156 433
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	254 831,00	0,00	-153 933,34	100 898
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	181 629,10	0,00	0,00	181 629
	Total	481 077,00	0,00	0,00	481 077
Recettes d'exploitation		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	57 000,00	0,00	0,00	57 000
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	424 077,00	0,00	0,00	424 077
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	481 077,00	0,00	0,00	481 077

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 398,25	0,00	0,00	50 398
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	2 000
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	1 891 032,44	0,00	0,00	1 891 032
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	45 000,00	0,00	0,00	45 000
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	155 966,00	0,00	-0,24	155 966
	Total	2 144 396,69	0,00	-0,24	2 144 396

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 782 556,86	-13 356,69	-73 035,00	1 696 165
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	107 008,83	0,00	-100 412,65	6 596
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	254 831,00	0,00	-153 933,34	100 898
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	2 144 396,69	-13 356,69	-327 380,99	1 803 659

BALANCE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT ET EAUX USEES »				
Section d'exploitation	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	481 077,00	0,00	0,00	481 077
Recettes	481 077,00	0,00	0,00	481 077
Résultat	0,00	0,00	0,00	0
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	2 144 396,69	0,00	-0,24	2 144 296
Recettes	2 144 396,69	-13 356,69	-327 380,99	1 803 659
Résultat	0,00	-13 356,69	-327 380,75	-340 737
Résultat global prévisionnel	0,00	-13 356,69	-327 380,75	-340 737

Tableau n°11 : Budget primitif du budget annexe « Service public d'assainissement non collectif » de 2023

SECTION D'EXPLOITATION- VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'exploitation		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
011	Charges à caractère général	2 700,00	0,00	0,00	2 700
012	Charges de personnel	18 082,08	2 660,24	24 462,88	45 205
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0
023	Virement à la section d'investissement	24 502,92	0,00	-24 502,92	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	45 285,00	2 660,24	- 40,04	47 905
Recettes d'exploitation		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0
70	Produits services, domaines et ventes	25 000,00			25 000
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0
042	Opér. ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
043	Opér. ordre de transferts intérieur de section	0,00	0,00	0,00	0
R002	Résultat reporté ou anticipé	20 285,00	0,00	0,00	20 285
	Total	45 285,00			45 285

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 502,92	0,00	0,00	24 503
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées	0,00	0,00	0,00	0
OP	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations, fnds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
45.1	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	24 502,92	0,00	0,00	24 503

Recettes d'investissement		Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
			Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0
204	Subventions d'équipement reçues	0,00	0,00	0,00	0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0
24	Immobilisations affectées, concédées, affermées	0,00	0,00	0,00	0
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0
138	Autres subv. d'invest.non transférables	0,00	0,00	0,00	0
18	Compte de liaison affectation à..	0,00	0,00	0,00	0
26	Particip, et créances rattachées à des particip,	0,00	0,00	0,00	0
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0
024	Produits des cessions				
45.2	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement	24 502,92	0,00	-24 502,92	0
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0
041	Opérations patrimoniale	0,00	0,00	0,00	0
R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00	0,00	0,00	0
	Total	24 502,92	0,00	- 24 502,92	0

BALANCE DU BUDGET ANNEXE « SPANC »				
Section d'exploitation	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	45 285,00	2 660,24	-40,04	47 905
Recettes	45 285,00	0,00	0,00	45 285
Résultat	0,00	-2 660,24	40,04	-2 620
Section d'investissement	Budget voté	Correction de la CRC		Budget proposé
		Restes à réaliser	Mesures nouvelles	
Dépenses	24 502,92	0,00	0,00	24 503
Recettes	24 502,92	0,00	-24 502,92	0
Résultat	0,00	0,00	-24 502,92	-24 503
Résultat global prévisionnel	0,00	-2 660,24	-24 462,88	-27 123